# Table des matières

PRÉFACE . . . . . 9

INTRODUCTION . . . . . 11

PREMIÈRE PARTIE: LES INTERVENANTS . . . . . 15

CHAPITRE PREMIER: LES INSTANCES GOUVERNEMENTALES . . . . . 19

A. Le gouvernement . . . . . 21
B. Les organismes publics . . . . . 22
1. L'Académie française . . . . . 23
2. Le Haut Comité de la langue française . . . . . 23
3. Le Secrétariat permanent du langage de l'audiovisuel . . . . . 27
4. Les commissions ministérielles de terminologie . . . . . 29
5. L'Association française de terminologie . . . . . 31
6. Le Conseil international de la langue française et le Comité interministériel pour les affaires francophones . . . . . 32

CHAPITRE II: LE PARLEMENT . . . . . 35

A. L'élaboration de la loi du 31 décembre 1975 . . . . . 37
B. «Les dizaines de combats livrés au jour le jour par maints parlementaires» . . . . . 39
1. L'emploi de la langue française dans l'aviation civile . . . . . 39
2. L'emploi de la langue française dans le monde scientifique . . . . . 43
3. L'emploi de la langue française dans les relations internationales . . . . . 44
4. L'emploi de la langue française dans les services publics . . . . . 45

CHAPITRE III: L'AUTORITÉ JUDICIAIRE . . . . . 47

A. Le juge administratif . . . . . 49
1. Une hypothèse séduisante mais d'école . . . . . 49
2. La jurisprudence «La Jardinerie» . . . . . 51
B. Le juge civil . . . . . 52
C. Le juge pénal . . . . . 53

CHAPITRE IV: LES INITIATIVES PRIVÉES . . . . . 57

A. Le mouvement associatif . . . . . 59
B. L'action des organismes privés . . . . . 60

1. La contribution à l'information du public . . . . . 60
2. La participation aux recherches terminologiques . . . . . 60
3. Initiative d'action judiciaire . . . . . 60

DEUXIÈME PARTIE: UN STATUT JURIDIQUE EMBRYONNAIRE . . . . . 65

CHAPITRE PREMIER: LA LANGUE FRANÇAISE, UN CONCEPT JURIDIQUE . . . . . 69

A. L'innovation juridique . . . . . 71
B. Le contenu de la langue française, concept juridique . . . . . 72
1. Le lexique . . . . . 72
2. L'exclusion de la syntaxe . . . . . 76

CHAPITRE II: LE DROIT À L'EMPLOI DE LA LANGUE FRANÇAISE . . . . . 79

A. Le consommateur et l'usager de service public . . . . . 81
1. Le consommateur et les biens et prestations de services privés . . . . . 81
2. L'usager de service public . . . . . 84
B. Le travailleur ou le salarié . . . . . 89
1. Le droit à l'emploi de la langue française au moment de l'embauche . . . . . 89
2. L'hypothétique droit à l'emploi de la langue française dans l'exercice de l'activité professionnelle . . . . . 93
C. Le cocontractant de marché public . . . . . 94

CHAPITRE III: LA CONSÉCRATION DU PLURILINGUISME . . . . . 97

A. Le droit à l'emploi de la langue locale ou régionale . . . . . 99
1. La tentative de 1973 . . . . . 99
2. Le mode d'expression du multilinguisme national . . . . . 100
B. Les langues étrangères en France . . . . . 102

CONCLUSION . . . . . 105

ANNEXES

A. Décret n° 66-203 portant création d'un Haut Comité de de la langue française . . . . . 111
B. Décret n° 72-19 du 7 janvier 1972 relatif à l'enrichissement de la langue française . . . . . 113
C. Loi n° 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française . . . . . 116

D. Circulaire du 14 mars 1977 concernant la loi du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française . . . . . 119

E. Circulaire du 15 septembre 1977 relative au vocabulaire judiciaire . . . . . 123

F. Arrêté du Ministre de l'Éducation du 28 décembre 1976 relatif aux tolérances grammaticales et orthographiques . . . . . 130

G. Liste des membres du Haut Comité de la langue française . . . . . 139

H. Schéma de vote de proposition de loi en France . . . . . 141

I. Offres d'emploi publiées dans la presse . . . . . 142

J. Tableaux de classification des termes et des expressions visés dans les arrêtés interministériels de terminologie . . . . . 148

K. Analyse de 35 jugements rendus en 1979 par le Tribunal de police de Paris . . . . . 152